

# Comité aviseur programmation de Fierté Montréal

2026

## → Contexte et intention

Dans une optique de renforcer la pertinence artistique, la représentativité et l'ancrage local de la programmation, Fierté Montréal met en place un Comité aviseur programmation dédié au Pôle Village.

Ce comité vise à offrir un espace structuré d'échange et de consultation, mobilisant des artistes et collectifs, afin d'éclairer les décisions liées aux appels à projets artistiques, notamment pour les initiatives présentées au sein du Pôle Village.

Le comité est consultatif : il a pour vocation d'appuyer l'équipe et le Conseil d'administration (C.A.) de Fierté Montréal dans certaines décisions stratégiques et structurantes touchant la programmation artistique, sans se substituer aux responsabilités décisionnelles de l'organisation.

## → Mission

Le Comité aviseur programmation (Pôle Village) a pour mission de formuler des avis et recommandations à l'équipe de programmation et au Conseil d'administration de Fierté Montréal, afin de soutenir des décisions de sélection et d'orientation artistique qui soient cohérentes, inclusives, accessibles et pertinentes pour les communautés 2SLGBTQIA+.

Il contribue notamment à la qualité, l'équité, la diversité et la cohérence des processus de sélection des projets issus des appels à projets artistiques du Pôle Village.

## → Objectifs

Le comité vise à :

- Contribuer à une programmation du Pôle Village ancrée dans les communautés artistiques 2SLGBTQIA+ de Montréal, et attentive aux enjeux de représentation.
- Renforcer l'équité, la transparence et la cohérence des processus d'appels à projets et de sélection.
- Appuyer l'identification de tendances artistiques émergentes, de pratiques innovantes et de besoins du milieu.
- Favoriser un dialogue structuré entre Fierté Montréal et les artistes/collectifs, dans une perspective de développement culturel et communautaire.
- Formuler des recommandations d'amélioration continue (critères, communication, accessibilité, soutien aux projets, etc.).

## → Composition

### Membres réguliers

- 1 représentant·e de Fierté Montréal (équipe programmation / direction), désigné·e par la direction générale et/ou le C.A.
- 3 représentant·e·s d'artistes et collectifs artistiques 2SLGBTQIA+ (Montréal et/ou Grand Montréal), sélectionné·e·s selon leur expertise, leur contribution au milieu et leur capacité à refléter une diversité de perspectives.
- 1 représentant·e de la Société de Développement Commercial du Village.

### Membres invités (au besoin)

Le comité peut inviter ponctuellement :

- des expert·e·s thématiques (accessibilité, médiation culturelle, arts numériques, production, etc.) ;
- des représentant·e·s d'organismes culturels, partenaires et lieux du Village (selon les points à l'ordre du jour).

Ces invitations peuvent être faites :

- à la demande de Fierté Montréal ;
- ou sur recommandation du comité.

## → Rôle, responsabilités et livrables

### Rôle du comité

- Donner des avis indépendants, constructifs et fondés sur une connaissance du milieu artistique.
- Identifier des angles morts, enjeux de représentation et pistes de bonification.

### Livrables attendus

- Avis consultatifs sur la sélection des projets (sous forme de recommandations structurées ou de synthèse).
- Recommandations sur les critères et mécanismes d'évaluation des appels à projets.
- Synthèse annuelle (1 page) : constats, priorités, recommandations pour l'édition suivante.

## → Engagement, posture et valeurs attendues

Conscient des contraintes de temps des membres, l'engagement est volontaire, ciblé et réaliste.

Le comité repose sur :

- respect mutuel ;
- transparence ;
- confidentialité ;
- dialogue franc et responsable ;
- approche non partisane ;
- intérêt collectif des communautés artistiques 2SLGBTQIA+.

Les membres s'engagent à :

- participer aux rencontres prévues ;
- prendre connaissance des documents transmis à l'avance ;
- exprimer des avis de bonne foi, sans favoritisme ni conflits d'intérêts ;
- adopter une posture professionnelle et bienveillante, et contribuer à un climat sain.

## → Déontologie, conflits d'intérêts et confidentialité

Compte tenu de la nature du comité (avis sur sélection et programmation), des règles strictes s'appliquent.

### Conflit d'intérêts

- Toute situation réelle, potentielle ou perçue de conflit d'intérêts doit être déclarée.
- Une personne membre ne peut pas émettre d'avis sur un projet :
  - qu'elle a déposé ;
  - auquel elle contribue (cachet, création, production, etc.) ;
  - impliquant un·e proche ou une organisation avec laquelle elle a un lien direct.
- Le comité peut recommander une mesure de retrait partiel/total d'une discussion pour préserver l'intégrité du processus.

### Confidentialité

- Les projets et discussions sont confidentiels.
- Les documents transmis ne peuvent être partagés à l'extérieur du comité.

## → Fonctionnement

### Fréquence

- 2 rencontres par année pour 2026 (durée : 90 minutes à 2 heures).

### Animation et secrétariat

- Fierté Montréal assure l'animation (ou la co-animation).
- Un bref compte rendu est produit (constats + recommandations, sans dévoiler de contenus sensibles).



## Documentation

Fierté Montréal s'engage à :

- transmettre l'ordre du jour et les documents au moins 7 jours avant la rencontre ;
- fournir l'information nécessaire pour permettre un avis éclairé.

## Modalités

- Rencontres en présentiel ou virtuel.
- Possibilité de contributions écrites entre deux rencontres si requis.

# → Calendrier 2026 (proposition de 2 rencontres)

## Rencontre 1 : Mars 2026

Objet : Avis sur la sélection des projets (appel à projets artistiques – Pôle Village)

- revue des critères et grille d'évaluation ;
- avis sur les orientations curatoriales ;
- identification des forces, lacunes et enjeux de représentation ;
- recommandations sur la sélection et la cohérence globale.

## Rencontre 2 : Automne 2026 (septembre/octobre recommandé)

Objet : Bilan, apprentissages et recommandations 2027

- retour critique sur l'édition 2026 ;
- retombées sur le milieu artistique ;
- améliorations pour les prochains appels à projets (communication, critères, calendrier, soutien).

# → Encadrement décisionnel

Le comité est consultatif : ses avis ne sont pas contraignants.

Fierté Montréal s'engage toutefois à :

- considérer les recommandations de manière sérieuse ;
- documenter les suites (accepté / en étude / non retenu) à un niveau général ;
- améliorer le processus à la lumière des recommandations lorsque pertinent.

# → Inscription

[Manifestation d'intérêt - Comité aviseur programmation – Remplir le formulaire](#)

